

Bilan du dispositif CulturePro 2023

1. Présentation du dispositif CulturePro

CulturePro est un dispositif d'appel à projets créé en 2015 afin de soutenir la mise en place d'**outils de professionnalisation et de dispositifs d'accompagnement à la création d'activités** au sein des écoles de l'ESC.

Depuis sa création, plus de 450 projets ont été financés pour un total de **10 M€**.

Il cible les écoles de l'ESC mais depuis l'édition 2023, les structures externes peuvent également candidater, notamment les associations, les collectivités territoriales et les tiers-lieux.

2. Bilan 2023

Avec **127** dossiers déposés par 78 écoles et 16 structures externes pour une demande totale de 4,7 M€, cette édition a vu les acteurs de toutes les disciplines et de tous les territoires se mobiliser en nombre : 18 écoles en architecture et patrimoine, 35 en arts visuels, 23 en spectacle vivant et 2 en cinéma et audiovisuel.

Après instruction des DRAC, la commission d'attribution a proposé de financer **111 projets pour un total de 2,2 M€** (+38% par rapport à l'an dernier). Parmi ces projets, 41 étaient déjà financés en 2022, représentant un tiers des projets environ et près de la moitié de l'enveloppe 2023.

L'édition 2023 a porté une attention particulière aux projets qui permettent étudiants, sous réserve de compatibilité avec les études, de débiter leur rencontre avec le secteur professionnel, leurs premiers partenariats, ou de constituer leur structure dès leurs années de formation, en amont de l'obtention de leur diplôme.

La présence d'indicateurs de mesure de l'impact sur les bénéficiaires y a été également obligatoire.

Les projets associant plusieurs écoles, leurs partenaires territoriaux, les réseaux de professionnels ou les collectivités territoriales en particulier les régions ont également été privilégiés.

Un nombre important de projets a concerné des résidences, des expositions ou des spectacles. Considérant que ces projets peuvent porter davantage sur la création que sur l'insertion professionnelle, ils n'ont pas été jugés prioritaires.

3. Calendrier 2023

- **Du 6 mars au 28 avril** : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt CulturePro 2023 ;
- **Du 1er mai au 30 mai** : évaluation de l'éligibilité des projets et proposition de répartition des crédits par les DRAC ;
- **Vendredi 23 juin** : Commission de répartition des enveloppes réunissant des représentants des DRAC, de la DGCA, de la DGPA et de la DG2TDC ;
- **Juillet** : Délégation des crédits.

4. Répartition par disciplines

	Montant du financement obtenu	Nombre de projets financés	Part dans le total de CulturePro (montant)
Architecture, patrimoine et paysage	527 600 €	19	24%
Arts plastiques et design	1 109 000 €	48	50%

Audiovisuel et cinéma	30 000 €	1	1%
Pluridisciplinaire	63 000 €	3	3%
Spectacle vivant	470 400 €	40	21%
TOTAL	2 200 000 €	111	100%

5. Répartition par DRAC

	Nombre de projets	Montant alloué
Auvergne-Rhône-Alpes	9	243 000 €
Bourgogne-Franche-Comté	7	142 800 €
Bretagne	2	70 000 €
Centre-Val de Loire	3	80 000 €
Grand Est	8	150 000 €
Hauts-de-France	6	131 800 €
Ile-de-France	21	377 800 €
La Réunion	1	32 000 €
Martinique	1	33 000 €
Normandie	3	98 000 €
Nouvelle-Aquitaine	14	243 000 €
Occitanie	11	116 000 €
Pays de la Loire	8	182 300 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17	300 300 €
Total	111	2 200 000 €